

<https://www.aefinfo.fr/depeche/709811>

Erwin Canard

9 min read

L'enseignement catholique se défend face aux critiques sur sa prétendue opacité, la mixité sociale et ses financements

"Tout le monde se met" à critiquer "notre prétendue opacité" : "C'est une perception très injuste", affirme Philippe Delorme, le 27 mars 2024. Le secrétaire général de l'enseignement catholique admet que "des questions légitimes se posent" et souligne que les établissements privés sous contrat sont "à la disposition de la puissance publique" pour des contrôles, afin de "montrer la réalité". Le Sgec se défend de "financements opaques" et assure "relever le défi" de la mixité. Par ailleurs, il indique que les groupes en collège ne seront pas forcément mis en place dans ses établissements.



Philippe Delorme (2e en partant de la gauche), le 27 mars 2024, à Paris. AEFinfo - Erwin Canard

"Silencieux" ces derniers temps, selon ses propres termes, alors que l'enseignement catholique fait face à de fortes critiques, Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique (Sgec), s'est montré offensif, le 27 mars 2024, lors d'une conférence de presse qu'il avait convoquée.

Après la polémique apparue l'an dernier autour du manque de mixité sociale au sein des établissements privés sous contrat (lire sur AEF info [ici](#) et [là](#)), à 94 % catholiques, ces derniers ont été de nouveau pointés du doigt avec l'affaire Amélie Oudéa-Castéra, largement critiquée, alors qu'elle était ministre de l'Éducation nationale, pour avoir scolarisé ses enfants au groupe scolaire privé sous contrat Stanislas de Paris ([lire sur AEF info](#)). En outre, un rapport de l'IGESR a notamment pointé des "dérives dans l'application du contrat d'association" au sein de cet établissement ([lire sur AEF info](#)).

Des syndicats ([lire sur AEF info](#)) et élus ([lire sur AEF info](#)) sont alors montés au créneau afin de demander notamment un meilleur contrôle des établissements privés sous contrat et de conditionner leur financement à des critères de mixité sociale, ce que recommande également la Cour des comptes ([lire sur AEF info](#)). Une mission parlementaire menée par Paul Vannier (LFI-Nupes, Val-d'Oise) et Christopher Weissberg (Renaissance, Français établis hors de France) doit également rendre ses conclusions ([lire sur AEF info](#)) (cf. encadré).

Le rapport Vannier-Weissberg "sera à charge", estime le Sgec

Le rapport des députés qui sera publié le 2 avril "sera à charge, vu la façon dont a été posé le problème", assure Philippe Delorme. La mission doit mesurer le montant et l'évolution de l'ensemble des financements publics (État, collectivités territoriales...) des écoles privées sous contrat. "Ils partiront de certains dysfonctionnements - réels - pour généraliser, et vont prôner davantage de contrôle et moins de moyens au privé", prévoit le Sgec.

L'enseignement catholique "réclame" plus de contrôles

"Une partie du débat public a tourné autour de notre prétendue opacité, d'un manque de transparence, ce qui m'a interloqué : je trouve cette perception très injuste", explique Philippe Delorme. Et de pointer du doigt de nombreux acteurs ayant critiqué l'enseignement privé sous contrat.

"Tout le monde s'y met : nous sommes la nouvelle manne politique de certains bancs et de vieilles ligues qui essaient de se redonner une nouvelle jeunesse dans des combats d'arrière-gardes, comme arrêter le financement public du privé sous contrat. Des sociologues et des économistes formulent des solutions aussi magiques qu'idéologiques : 'fermons la moitié du privé !'. Puis, militants et syndicats expriment leur vision de la justice sociale en bloquant l'entrée de nos établissements", en référence à une mobilisation d'enseignants du public devant l'établissement privé Saint-Joseph-du-Loquidy, à Nantes, qui a dû annuler ses cours, le 20 mars.

Néanmoins, Philippe Delorme reconnaît que "des questions légitimes se posent". Par exemple, sur la transparence et le contrôle des établissements sous contrat : "Les processus de contrôle ne sont pas toujours mis en œuvre mais nous sommes à la disposition de la puissance publique pour ces contrôles, voire nous les réclamons. Ils montreront la réalité des chiffres, dissiperont les malentendus et on sortira des fantasmes. Nous réalisons des contrôles en interne mais c'est à l'État de faire son travail", considère le Sgec, alors que Nicole Belloubet a annoncé un renforcement prochain de ces contrôles ([lire sur AEF info](#)). La Cour des comptes, dans un rapport de 2023, qualifiait les contrôles pédagogiques, administratifs et financiers des établissements privés sous contrat de "minimalistes" ([lire sur AEF info](#)).

Stanislas prêt à attaquer la mairie de Paris

Alors que l'IGESR, dans son rapport sur Stanislas, observe des "dérives relevées en cours de catéchèse" et que *Mediapart* a documenté un "univers sexiste, homophobe et autoritaire", Philippe Delorme rejetait ses accusations, fin février ([lire sur AEF info](#)). Interrogé sur ce point, le Sgec l'affirme : "Je ne minimise rien, je m'en tiens aux faits ; il y a 14 préconisations formulées, je m'y tiens". Il estime en outre que si la mairie de Paris met en œuvre sa volonté [annoncée le 17 janvier](#) de suspendre le versement des forfaits à Stanislas, "l'établissement attaquera et gagnera, car c'est illégal".

"on a un enseignement catholique pauvre"

Sur le volet financier, le Sgec considère qu'il y a "aussi des fantasmes autour de financements opaques. Mais la réalité est qu'on a un enseignement catholique pauvre, avec beaucoup d'établissements très fragiles." Alors que la "Fondation Saint Matthieu pour l'école catholique" est parfois montrée du doigt, Philippe Delorme indique qu'elle "donne 6 M€ par an [aux écoles catholiques], ce qui est très peu relativement", et que les données sont "publiques".

Quant à la mixité sociale et scolaire, Philippe Delorme affirme que "c'est un défi que nous relevons. On nous caricature car on raisonne sur quelques exemples. Nous étions hier en visite dans l'Aveyron où l'IPS moyen des établissements privés est inférieur à celui du public", répond le Sgec. Il reconnaît toutefois que, "depuis deux ans, notre IPS moyen a augmenté, en raison du départ de familles modestes pour des raisons budgétaires post-Covid. Mais le manque de mixité est surtout dans les centres urbains ; ailleurs, la question ne se pose quasiment pas".

Philippe Delorme rappelle en outre que le protocole pour améliorer la mixité dans le privé sous contrat signé avec Pap Ndiaye a été pris "à bras-le-corps et tout est mis en œuvre pour respecter les engagements", notamment la mise en place d'une "contribution financière différenciée en fonction des revenus des parents" ([lire sur AEF info](#)). Et le Sgec de défendre ses établissements : "On insinue - et c'est odieux - que les chefs d'établissement, notamment à Paris, feraient le choix de refuser les dossiers d'élèves de milieux défavorisés : c'est faux". Il explique en outre qu'il y a "des endroits où même si les frais sont de zéro pour les boursiers, ces familles ne viennent pas. Il y a une autocensure".

"Dans les trois ans à venir, nous irons plus loin que le protocole"

Alors que le protocole sera évalué à la rentrée 2024, a affirmé Nicole Belloubet ([lire sur AEF info](#)), Philippe Delorme l'assure : "Dans les trois ans à venir, nous irons beaucoup plus loin que les objectifs du protocole", pourquoi pas avec "un tarif spécial boursier".

"Nous travaillons avec l'AMF sur ces questions des droits et devoirs des communes et des établissements, dans un dialogue constructif", continue-t-il. Et de revendiquer de nouveau une participation des collectivités aux frais de cantines des élèves du privé sous contrat.

Si les établissements ne sélectionnent pas, en général, en fonction du revenu des parents, selon lui, le Sgec admet en revanche que certains "sélectionnent selon le niveau scolaire, comme cela existe dans le public à Paris à Henri IV, Louis-Le-Grand, ou au lycée du Parc à Lyon... Mais ce n'est pas ce que je porte". Il indique en outre qu'un des "obstacles principaux" est le "comportement des élèves : les enseignants sont prêts à accueillir la difficulté scolaire, mais l'indiscipline reste compliquée et il y a une difficulté à ce niveau-là".

Les Groupes au collège ne seront pas forcément mis en œuvre dans le privé sous contrat

La mise en œuvre de groupes au collège en maths et en français "relève de notre liberté d'organisation pédagogique car les règles ne s'appliquent que sur les volumes horaires globaux des disciplines", explique Philippe Delorme. Sur le fond, "nous ne sommes pas opposés à une pédagogie différenciée ; en revanche, nous sommes moins favorables au côté systématique", poursuit-il. Il dénonce par ailleurs le manque de moyens alloués par l'État pour organiser ce dispositif : "Nous n'avons eu aucun poste supplémentaire pour cela, contrairement au public, mais seulement le redéploiement de 370 postes relatifs à la suppression de la 26e heure." Résultat, conclut le Sgec : "Ceux qui ont reçu des miettes de moyens mettront en place des groupes avec une organisation qui leur est propre ; ceux qui n'ont rien reçu pourront s'organiser en barrettes, par moment faire des groupes de besoin, mais ne pourront sans doute pas avoir des effectifs réduits pour les élèves en difficulté, sauf à avoir de l'autre côté des classes à 35, 40".

Generated with Reader Mode